

# Aux camarades

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages**

Band (Jahr): **2 (1908)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-349646>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# L'EXPLOITÉE

Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages

ORGANE OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE DES AIGUILLES

Paraissant le premier dimanche de chaque mois.

<p>Le numéro: 10 centimes. Par 20 exemplaires, 5 c. le numéro. Par 200 ex., 2 1/2 c. le numéro.</p>	<p>Rédaction et Administration. Adresser toutes correspondances et réclamations à <i>Marguerite Faas-Hardegger</i>, chemin de la Charrue, 5, Berne.</p>	<p>ABONNEMENTS Pour la Suisse, une année : 1 fr. — Pour l'étranger » 1 fr. 50</p>
---	---	---

## AUX CAMARADES

*Chers camarades et amis!*

*La réorganisation de la Fédération suisse des syndicats professionnels et la préparation du congrès extraordinaire du 22 novembre ont absorbé tout le temps de ceux et celles chargés de résumer les désirs et de condenser les critiques qui se sont fait jour.*

*Vu cette situation, il nous a été impossible de faire paraître en temps utile notre numéro de septembre. Aussi le présent numéro, portant la numérotation 5 et 6, a huit pages et réunit ainsi les numéros de septembre et octobre.*

*Le prochain numéro paraîtra le 20 décembre. Nous prions les camarades de bien vouloir accepter cet arrangement.*

*La Rédaction.*

## Le droit des Femmes

Après avoir été tant de fois discutée, abandonnée, puis reprise avec force, la question du droit des femmes reste encore le fond de la destinée sociale. Depuis quelque temps, elle préoccupe toujours plus les esprits dans les nations civilisées.

De tous côtés, on s'élève contre le régime d'assujettissement et d'exclusion dont les femmes sont victimes dans tous les domaines et particulièrement dans celui des questions sociales.

Il y a une question du droit des femmes, c'est-à-dire que la condition des femmes n'est pas ce qu'elle doit être. Les lois et l'opinion font de la femme une personne d'ordre inférieur, qui ne sert qu'à obéir à l'homme.

La femme ne jouit d'aucune des libertés que son compagnon d'infortune possède. Si l'égalité entre les deux sexes existait, la partie la plus sombre de cette question sociale serait ainsi résolue.

Le prolétaire est malheureux, mais il y a quelqu'un de plus malheureux que lui : c'est la femme et la fille du prolétaire. Améliorer le sort de la femme, c'est améliorer le sort de l'humanité.

Si la femme a un sort malheureux, si elle n'est qu'un être subordonné, c'est en grande partie de sa faute. Elle ne sait pas se révolter. Suggestionnée par l'homme, ne voyant autour d'elle que des femmes esclaves comme elle, elle ne se rend pas compte du triste état de son énergie et de sa volonté personnelle. La femme doit se révolter, crier à l'injustice, avoir le cœur plein de haine pour ceux qui l'exploitent, et alors, quand tous ces cris monteront en un tumulte assourdissant, peut-être alors l'homme se doutera-t-il que, dans la vie, il a à côté de lui un être qui souffre, qui peine, qui gémit. Ce sera le moment de placer la femme dans son cadre naturel, de lui donner les droits dont l'homme l'a toujours frustrée, et de faire d'elle un être raisonnant, pensant, agissant, tout comme son compagnon.

Mais il ne suffit pas de crier à l'injustice, il faut savoir d'où elle vient, quels sont ses précédents. Il faut également savoir par quoi on la remplacera, car, d'après une formule connue : « On ne détruit sûrement que ce qu'on remplace. » Pour cela, il faut comprendre comment il se fait que les choses sont ce qu'elles sont. La réalisation de la justice peut très bien être poursuivie sans que cela nuise aux progrès accomplis jusque-là, mais il faut qu'elle se fasse par une suite d'affirmations, et non par une série de négations.

La femme a des droits; c'est un fait incontestable. Lesquels? Voilà où la question semble se compliquer. Pourtant, rien n'est plus simple. Il faut, et la femme doit arriver à avoir les mêmes droits que l'homme. Du moment qu'elle est sur la terre pour travailler, souffrir, peiner, elle doit y être pour recueillir le résultat de ses peines, pour jouir des rares bienfaits que la vie donne.

Les hommes se réunissent en syndicats pour défendre leurs intérêts communs. Pourquoi les femmes ne le feraient-elles pas toutes? Pourquoi